

Québec, le 19 décembre 2016

Monsieur Paul Vachon
Préfet
Municipalité régionale de comté des Appalaches
233, boulevard Frontenac Ouest
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2

Monsieur le Préfet,

Le 12 octobre 2016, la Municipalité régionale de comté des Appalaches a adopté le projet de règlement numéro 170 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Le fait de demander l'avis gouvernemental à l'étape du projet de règlement permet de poursuivre des échanges constructifs afin d'intégrer les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire au schéma d'aménagement et de développement révisé et de tenir compte des réalités territoriales de la municipalité régionale de comté.

Ce projet de règlement vise à remplacer des secteurs de la zone d'aménagement de réserve du périmètre d'urbanisation de la municipalité d'East Broughton par des affectations « Minière » et « Forestière ».

Après avoir pris connaissance des documents transmis par la Municipalité régionale de comté, le gouvernement constate que certains éléments de ce projet de règlement ne sont pas conformes à l'orientation gouvernementale visant à contribuer à la santé, à la sécurité et au bien-être publics par une meilleure harmonisation des usages.

En effet, la Municipalité régionale de comté souhaite attribuer une affectation « Minière » à des secteurs de la zone d'aménagement de réserve situés à proximité de secteurs résidentiels existants. Cette modification pourrait avoir pour effet de permettre l'implantation d'activités qui seraient susceptibles d'avoir des impacts sur la santé et le bien-être des populations établies à proximité.

... 2

Par conséquent, la Municipalité régionale de comté devra, à l'étape du règlement, préciser ses intentions quant au développement projeté dans la nouvelle affectation « Minière » et s'assurer que les usages autorisés ne nuiront pas à la santé et au bien-être publics.

Monsieur Pierre Drouin, directeur de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, communiquera avec les représentants de la Municipalité régionale de comté afin de planifier une rencontre, en présence des ministères et organismes concernés. Cette rencontre permettra de discuter des ajustements qui pourraient être apportés au schéma afin de tenir compte de la volonté exprimée par la Municipalité régionale de comté dans le respect des orientations gouvernementales en matière de santé et de bien-être publics.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Croteau', written in a cursive style.

Marc Croteau